

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET COMMUNAL 2026

### **I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour répondre à cette obligation, la présente note est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif peut être consulté en mairie.

Le budget primitif regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'année 2026, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

Le budget primitif 2026 a été approuvé le 23 avril 2026 par le Conseil municipal.

### **II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### a) Généralités.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

#### b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2026 sont estimées à 960 881,09 € dont 845 271,09 € de dépenses réelles.

Elles se répartissent comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>En € TTC</b>
011 – Charges à caractère général	242 914,09
012 – Charges de personnels et frais assimilés	401 800,00
014 – Atténuations de produits	50 147,00
65 – Autres charges de gestion courante	130 475,00
66 – Charges financières	19 750,00
67 – Charges exceptionnelles	185,00
68 – Dotations aux amortissements	8 123,00
023 – Virement à la section d'investissement	107 487,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>845 271,09</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>115 610,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>960 881,09</b>

Chapitre 011 – charges à caractères général

Les charges à caractère général regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances...)
- L'entretien de la voirie communale, des Bâtiments, des espaces verts, le fleurissement
- Les fournitures scolaires
- Les prestations de services extérieurs
- La maintenance

- Les taxes foncières

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel

L'effectif de la commune de 13 agents, dont 4 à temps plein, est maintenu.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Elles se composent de l'attribution de compensation versée chaque année à la communauté de Communauté pour un montant de 50 147.00 €.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Elles concernent principalement les dépenses afférentes :

- aux indemnités des élus
- aux contributions versées aux syndicats intercommunaux
- à l'allocation de vétérance versée au service départemental d'incendie et de secours
- aux subventions de fonctionnement (CCAS, associations)

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

### c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2026 sont estimées à 960 881,09 € en 2026 dont 53 691,09 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2025.

Elles se répartissent comme suit :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>En € TTC</b>
70 – Produits des services	13 600,00
73 – Impôts et taxes	588 790,00
74 – Dotations et participations	287 085,00
75 – Autres produits de gestion courante	12 500,00
76 – Produits financiers	0,00
77 – Produits spécifiques	215,00
013- Atténuation de charges	5 000,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	53 691,09
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>960 881,09</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>960 881,09</b>

Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses.

Les recettes concernent la vente des tickets de la garderie périscolaire.

Ce chapitre regroupe aussi les redevances versées pour l'occupation du domaine public (pour l'électricité, le gaz, le téléphone) et l'achat et les renouvellements des concessions dans les deux cimetières communaux.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il concerne essentiellement les recettes relatives aux taxes foncières et à la taxe d'habitation.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune.

Elle s'élève en 2026 à 263 626,00€ contre 257 403 € en 2025, soit une hausse de 2,4 %.

Elle comprend la dotation forfaitaire d'un montant de 144 781,00 € et la Dotation de Solidarité Rurale (péréquation et cible) d'un montant de 118 845,00 €.

- La compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement relatives aux travaux sur la voirie et dans les bâtiments communaux.
- Les compensations versées pour les exonérations de taxes foncières et d'habitation

Ce chapitre concerne aussi les taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement versées par le Département.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

IL s'agit des recettes constituées par la location de la salle des fêtes.

d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux sont reconduits pour 2026.

	<b>Taux 2026</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe foncière sur bâti	29.83 %	434 027,00 €
Taxe foncière sur non bâti	27.68 %	27 514,00 €
Taxe d'habitation RS	12,54 %	8 088,00 €

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales dont le taux de référence est de 11,41 %, une compensation sera versée par l'Etat pour un montant de 74 094,00 €.

### **III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux.

Les dépenses d'investissement 2026 sont estimées à 402 170,65 € dont 112 925,75€ de déficit d'investissement reporté.

Elles se répartissent comme suit :

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>En € TTC</b>
16 – remboursements d'emprunts	54 650,00
20 – Immobilisations incorporelles	0,00
21 – Immobilisations corporelles	133 960,00
23 – Immobilisations en cours	0,00
Restes à réaliser	100 634,90
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>289 244,90</b>
001 -Déficit d'investissement 2025	112 925,75
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>402 170,65</b>

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

- Remboursement des emprunts en cours
- Réfection du chemin de la Planche
- Pompes à chaleur de l'école

c) Les recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement 2026 sont estimées à 402 170,65 €, dont 107 487,00 € correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent comme suit :

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>En € TTC</b>
001- Excédent d'investissement reporté	0,00
021- Virement de la sect. de fonctionnement	107 487,00
10 – Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	43 000,00
1068 – Excédent de fonctionnement 2021	189 667,65
13- Subventions d'investissement (+RAR)	0,00
16 - Emprunts	
040 – opérations d'ordre entre sections	8 123,00
Restes à réaliser	23 893,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>96 893,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>305 277,65</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>402 170,65</b>

Les recettes d'investissement correspondent :

- Au virement de la section de fonctionnement
- A la récupération de la TVA sur les investissements 2025,
- A la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme,
- A l'emprunt pour l'extension de la mairie
- Aux amortissements (opération d'ordre)
- Aux subventions à percevoir

#### **IV – ETAT DE LA DETTE**

L'état de la dette du budget principal se décompose comme suit :

<u>Objet</u>	<u>Montant prêt</u>	<u>Taux remb.</u>	<u>Durée</u>	<u>1<sup>ère</sup> échéance</u>	<u>Dernière éch.</u>	<u>Mt Remb/an</u>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Extension mairie	500 000,00 €	4,24%	15 ans	01/11/2023	01/08/2038	52 236,65 €
Parking cimetière	60 000,00 €	1.15 %	10 ans	01/04/2016	01/03/2026	1 588,65 €
Local technique	300 000,00 €	1.24 %	15 ans	01/03/2020	01/02/2035	21 927,96 €

Montant de l'encours au 31/12/2025 : 616 495,78€

## BUDGET ANNEXE

### Budget annexe « Auberge de l'Appéum ».

- Section de fonctionnement.

Dépenses	H.T. en €	Recettes	H.T. en €
011- Charges à caractère général	896,47	002 – Excédent de fonctionnement reporté	896,47
023- Virement à la section d'investissement	0,00	74 – Dotations et participations	0,00
67 – Charges exceptionnelles			
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>896,47</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>896,47</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>896,47</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>896,47</b>

- Section d'investissement.

Dépenses	H.T. en €	Recettes	H.T. en €
16 – Remboursement d'emprunts	00,00	10 – Dotations, fonds divers, réserves	0,00
20 – Immobilisations incorporelles	00,00	021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00
21- Immobilisations corporelles	0		
001 – Déficit d'investissement reporté	0,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>0</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0,00</b>

- Etat de la dette

Pas d'emprunt en cours

Fait à Francheleins, le 23 avril 2026.

Le Maire,

